

GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZIÈME
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2026,
À 13 h 30, TENUE À LA SALLE DU
CAFÉ DÉLICES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

SONT PRÉSENTS :

André Elliott
Président

Roger Dickey
Conseiller

Steve Bouchard
Conseiller

Daniel Vandal
Conseiller

Nathalie Simard
Conseillère

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

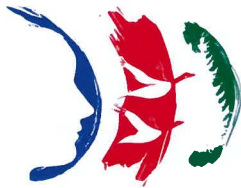
Kelly-Ann Shea, secrétaire-trésorière.

IL Y A QUORUM.

M. André Elliott préside la séance et M^{me} Kelly-Ann Shea agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, M. André Elliott, à 13 h 30.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS PROCÈS-VERBAL

1. Adoption de l'ordre du jour

V-496-LV-3035

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL VANDAL, DUMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2026;
3. Approbation des décaissements, des comptes fournisseurs et des paies au 9 juillet 2026;
4. Dépôt du bordereau de correspondance;
5. Autorisation de procéder à une demande en justice afin d'obtenir un jugement contre les débiteurs en défaut de paiement des taxes foncières;
6. Adoption d'un avenant au contrat de collecte et de transport des matières recyclables;
7. Démission de l'employé des travaux publics et autorisation de procéder à un nouvel affichage;
8. Divers;
 - 8.1 Suivi du projet de la serre;
9. Période de questions;
10. Clôture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

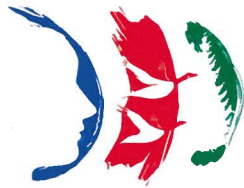
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2026

V-496-LV-3036

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DUMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL VANDAL, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS PROCÈS-VERBAL

V-496-LV-3037

3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 9 juillet 2026

SUR PROPOSITION DE MME NATHALIE SIMARD, DUMENT APPUYÉE PAR M. STEVE BOUCHARD, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements à effectuer, les comptes fournisseurs et les paies au 9 juillet 2026 de la Localité de Villebois pour un montant total de 63 614,18 \$ tel qu'il appert et étant plus amplement décrits à la liste au 9 juillet 2026.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Kelly-Ann Shea, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.


Kelly-Ann Shea
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dépôt du bordereau de correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James — Localité de Villebois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Autorisation de procéder à une demande en justice afin d'obtenir un jugement contre les débiteurs en défaut de paiement des taxes foncières

CONSIDÉRANT QUE malgré la signification d'un avis de défaut de paiement et d'une mise en demeure, certains propriétaires d'immeubles, ci-après nommés les « débiteurs », n'ont toujours pas acquitté les taxes foncières dues au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James — Localité de Villebois;

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ — Localité de Villebois peut se prévaloir des articles 509 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ chapitre C-19) et tenter une poursuite en recouvrement des taxes foncières et des intérêts contre les débiteurs;



GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une demande en justice afin d'obtenir un jugement contre ces débiteurs relativement aux taxes et intérêts impayés au GREIBJ – Localité de Villebois.

V-496-LV-3038

SUR PROPOSITION DE M. STEVE BOUCHARD, DUMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL VANDAL, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la firme ABDL Avocats, à procéder à une demande en justice au nom du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois afin d'obtenir un jugement contre ces débiteurs en défaut de paiement des taxes foncières et intérêts pour les matricules suivants :

Matricule	Immeuble	Montant dû au 9 juillet 2026
F 1143 53 6928 01	Taxes foncières	6 917,76 \$
F 1143 53 6928 02	Taxes foncières	1 489,30 \$
F 1043 42 4976	Taxes foncières	1 408,33 \$
F 1734 20 3633	Taxes foncières	1 193,72 \$
F 1143 31 4574	Taxes foncières	4 417,92 \$
	Total	15 427,03 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Adoption d'un avenant au contrat de collecte et de transport des matières recyclables

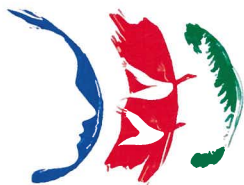
CONSIDÉRANT QUE la Localité de Villebois est liée par un contrat de collecte et de transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions du contrat nécessitent des ajustements afin de mieux refléter les modalités d'exécution des services et les responsabilités des parties;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées n'ont pas pour effet de modifier la nature du contrat, mais visent à en faciliter l'application;
CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur le contenu d'un avenant apportant ces modifications.

V-496-LV-3039

SUR PROPOSITION DE MME NATHALIE SIMARD, DUMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :



GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS PROCÈS-VERBAL

D'ADOPTER l'avenant N° 01 au contrat de collecte et de transport des matières recyclables, tel que présenté au conseil;

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Localité de Villebois, l'avenant ainsi que tout document nécessaire à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Démission de l'employé des travaux publics et autorisation de procéder à un nouvel affichage

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Villebois a reçu la démission de l'employé des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cette démission crée une vacance au sein de la Localité;

CONSIDÉRANT QU'aucune candidature n'a été reçue à la suite du processus de recrutement entrepris;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de procéder à un nouvel affichage afin de pourvoir le poste et d'assurer le maintien des services municipaux.

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL VANDAL, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE BOUCHARD, IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de l'employé des travaux publics;

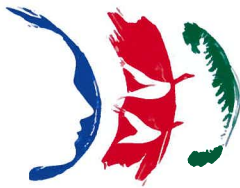
D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à procéder à un nouvel affichage du poste d'employé des travaux publics, selon les modalités qu'elle jugera appropriées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Divers

8.1 Suivi du projet de la serre

Le conseil fait un suivi concernant le projet de serre et informe les citoyens de l'avancement du dossier.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS **PROCÈS-VERBAL**

9. Période de questions

Treize (13) personnes assistaient à la séance du conseil et les questions portaient sur les sujets suivants :

- Subvention pour le chemin du Parallèle;
- Nids-de-poule;
- Sortie d'eau des roulottes;
- Entretien du cimetière;
- Gestion des plaintes;
- Chemin de 6e et 7e Rang;
- Quai de la halte routière de Mont-Fenouillet;
- Épandage d'abat-poussière.

10. Clôture de la séance

SUR PROPOSITION DE M. STEVE BOUCHARD DÛMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU

DE LEVER la séance à 13 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

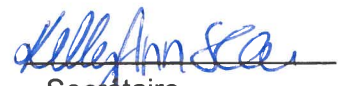
V-496-LV-3041



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÈGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.


Président


Secrétaire


Madame Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

